

1959-1969 : quousque tandem ?

Autor(en): **Nicod-Robert, H.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **57 (1969)**

Heft 94

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FEMMES SUISSSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice : EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

Février 1969 - N° 94

57^e année

Rédact. responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
1093 La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00

Publicité :
Annonces suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement : (1 an)
Fr. 8.— Suisse
Fr. 8.75 Etranger

Abonnement
de solidarité féminine :
Fr. 10.—
Abonnement de soutien
Fr. 15.—
y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

1959-1969 Quousque tandem?

La Journée du suffrage féminin a été célébrée avec un faste particulier puisque cet anniversaire marquait, cette année, les dix ans de l'octroi des premiers droits civiques à certaines Suissesses, en l'occurrence aux Vaudoises qui obtinrent le droit de vote, sur le plan communal et cantonal, le 1er février 1959.

On sait où, en dix ans, ce premier succès nous a menés : pas loin. Genève et Neuchâtel ont rapidement suivi l'exemple de Vaud. Bâle s'est ensuite aligné, et enfin Berne, prudemment, en laissant aux communes la possibilité — pour ce qui est de leur compétence, bien sûr — de donner une carte civique à leurs citoyennes. C'est tout.

Nous ne voulons pas cacher que nous sommes profondément déçues.

Déçues qu'on continue à nous jeter à la tête la maigre participation des électorales aux votations (19,2 % seulement lors de l'élection d'un conseiller d'Etat vaudois) en ignorant sciemment ou perfidement que les hommes ne sient pas, au début, meilleur usage de leur bulletin de vote et qu'aujourd'hui encore leur participation à certaines votations est loin d'être brillante.

Déçues que la signature de la Convention des droits de l'homme puisse être envisagée alors que notre pays ne respecte pas les droits de plus de la moitié de ses citoyens adultes.

Déçues encore qu'en 1969 une commune de Suisse alémanique puisse refuser aux femmes le droit de faire partie de la commission scolaire (votation du dimanche 2 février).

On nous a prêché la patience. Nous avons montré beaucoup de patience.

Nous avons collaboré avec le sourire, souvent dans d'excellentes conditions, parfois dans des conditions difficiles parce que nous n'étions pas partout bien acceptées.

Nous avons renoncé à toute passion pour revendiquer avec mesure, logique.

Nous avons montré de la compréhension envers le caractère suisse, lent à évoluer.

On nous a prêché la confiance. Mais la confiance en qui ? Dans le gouvernement qui ne fait rien pour qu'enfin la Suisse devienne citoyenne à part entière ? Dans le peuple, en fait les hommes ? Qui ont dit non à Zurich, Schaffhouse, Soleure, au Tessin ?

Confiance à la saint Glin Glin ?

Pas étonnant que notre position se durcisse. Qu'une marche de protestation sur Berne ait été envisagée. Que d'aucunes songent à entraîner leurs sœurs dans une grève du travail et de l'impôt.

La trop longue patience qu'on exige de nous et la désinvolture avec laquelle on traite le problème du suffrage féminin, risquent fort de nous pousser à bout prochainement.

H. Nicod-Robert.

Les filles? Défavorisées dès l'école?

Pour savoir si c'était vrai, nous sommes allée surprendre, à la récréation (mais peut-on parler de récréation quand la personnalité à interviewer est sollicitée de partout et dans l'impossibilité de s'asseoir au moins un quart d'heure ?), Mlle Rolande Caillard, directrice d'un collège lausannois et surtout présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, qui nous avoue : « Oui, les filles sont vraiment défavorisées en Suisse, dans l'enseignement, par rapport aux garçons. Nous avons d'ailleurs fait à ce sujet une enquête très sérieuse dont les causes étaient justement la différence évidente dans la préparation professionnelle entre filles et garçons et la recherche des raisons pour lesquelles la proportion des étudiantes par rapport au nombre total des étudiants est si faible en Suisse ».

— Et quels en furent les résultats ?

— A côté des explications d'ordre psychologique ou sociologique, déjà étudiées de divers côtés, nous avons relevé deux facteurs importants : le développement historique de nos écoles et l'attitude de la société en général et celle, en particulier, de nombreux parents.

— Pourtant, s'il y a eu développement des écoles, il y a certainement eu aussi une amélioration pour les uns et les autres.

— Hélas ! non. Les écoles ont été faites pour les garçons. Elles ont, il est vrai, admis peu à peu les filles, mais sans adapter les programmes et surtout en faisant une place à la préparation aux travaux ménagers, qu'il s'agisse de couture ou d'économie domestique. On trouve d'ailleurs ce phénomène à l'état primitif dans bien des pays qui n'aimeraient pas être appelés sous-développés : l'extrême sud de l'Italie, par exemple, où l'école n'est, et encore théoriquement, obligatoire que pour les garçons.

— Mais notre société, dite civilisée et à l'avant-garde du Progrès, n'aurait-elle pas intérêt à faire de ses filles des êtres à part entière, comme les garçons paraissent l'être déjà ?

— L'attitude de la société, et celle de tous ces parents qui considèrent l'instruction secondaire et gymnasiale des filles comme un luxe, en dit long sur le retard que nous avons dans ce domaine. Nombreux sont encore les parents qui font la déclaration suivante : « Si c'était un garçon, on lui ferait faire des études mais une fille... ». Combien de garçons qui ne souhaitent pas faire des études arrivent jusqu'au baccalauréat à l'aide d'un répétiteur, de classes refaites ou d'écoles privées, alors que des filles douées interrompent leurs études pour gagner plus vite leur troussseau. De toute façon on inscrit moins de filles que de garçons au collège. Dans le cas d'une fille

très douée et d'un frère moins doué, on fera faire des études à ce dernier en ne reculant devant aucun sacrifice financier puisqu'il s'agit d'un garçon... Ah ! si la population suisse pouvait être convaincue que les filles doivent faire les mêmes études que les garçons et que cela figure dans la Convention des Droits de l'homme (droit à l'instruction à l'école, sans discrimination de sexe) !

— Cette injustice flagrante, dans quelles proportions existe-t-elle ?

— A divers degrés, selon les cantons : (au degré primaire) en géométrie, arithmétique, langue maternelle, instruction civique, géographie, ce qui les défavorise déjà au moment du passage au degré secondaire, c'est-à-dire à l'examen d'admission au collège.

— Mais les plus douées doivent se rattraper dans la suite...

— Et pourtant, le fait qu'elles échouent moins dans la suite ne corrige pas le fait qu'il y en ait eu moins à l'entrée !

— Le pourcentage diminue donc à cause de cette malheureuse discrimination ?

— Et il y a une autre conséquence : la différence lors des examens professionnels. Ainsi, aux postes, par exemple, les examens d'admission des filles sont plus faciles que ceux que l'on fait passer aux garçons. De ce fait, moins préparées, nos jeunes employées n'atteignent jamais à certains postes à responsabilités.

— Il faudrait vraiment obtenir une réforme suisse, à grande échelle...

— Malheureusement, en Suisse, l'instruction publique relève des gouvernements cantonaux. Pour chaque canton, on a une organisation spéciale. L'annuaire des départements de l'instruction publique en Suisse de l'année 1967 a été consacré aux programmes scolaires. A Zoug, par exemple, les filles ont 160 heures de moins de langue maternelle que les

garçons, et 80 heures de moins de dessin. Le résultat de notre enquête a été envoyé aux autorités cantonales, par l'intermédiaire des centres de liaison. Sur le plan suisse, nous devons informer le public. Etant une association suisse, de fait, nous respectons toujours le fédéralisme.

— Dans le concert des nations, quel est donc le rang de la Suisse pour le nombre des étudiantes ?

— L'avant-dernier ! Sur le nombre total des étudiants suisses, on ne trouvait, en 1966-67, que 20 % environ d'étudiantes !

— Evidemment, toutes ces mères qui n'ont pas fait d'études elles-mêmes et n'ont même pas reçu une instruction suffisante ne peuvent ni encourager, ni même aider leurs filles !

— ... ni leurs fils ! Non pas tant en ce qui concerne les répétitions et la surveillance des devoirs à domicile que dans le domaine, simplement, de la conversation. Celle-ci doit

(Suite en page 5)

La marche de protestation sur Berne

qui devait se dérouler le 1er mars, pour protester contre la ratification avec réserves par la Suisse de la Convention des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, n'aura pas lieu. Ainsi en a décidé l'Association suisse pour le suffrage féminin réunie dimanche en assemblée extraordinaire. Seule la section zuricoise (appuyée probablement par celle de Bâle) persiste dans son projet et ira manifester sur la place du Palais fédéral.

Diverses raisons ont motivé cette annulation, entre autres l'expérience vécue à Zurich lors de la manifestation du 1er février, Journée du suffrage féminin, qui fut troublée par des éléments progressistes agissant au nom de raisons bien différentes — et se situant bien au-delà — des buts du Suffrage.

Cependant, la Communauté de travail des associations féminines suisses pour les droits civiques de la femme organise, le matin du 1er mars, une conférence de presse au Bürgerhaus, afin d'informer les journalistes sur la position unanime des associations féminines suisses qui regrettent toutes que la signature de la Convention puisse être envisagée dans l'état actuel des choses.

Après cela, il n'y aura plus qu'à attendre les débats aux Chambres fédérales où — nous le savons — de nombreux parlementaires soutiendront le point de vue des femmes suisses.

SOMMAIRE

- Page 2 : Les fibres textiles - L'information du consommateur
- Page 3 : Associations féminines vaudoises - Une Fribourgeoise à l'honneur
- Page 4 : Les suffragistes à Strasbourg - Les femmes yougoslaves
- Page 5 : La gouvernante d'hôtel - Anomalie chromosomique et délinquance
- Page 6 : M. Mansholt que proposez-vous - La protection civile

Ty·Phoo TEA
DÉLICIEUX - ÉCONOMIQUE

une personne
toujours bien conseillée :



1872

La cliente
de la

**SOCIÉTÉ
DE
BANQUE SUISSE**